

CONDITIONS GÉNÉRALES D'OUVERTURE ET D'UTILISATION DU COMPTE MOKASH DIGITAL

1. LE CONTRAT

1.1. Le présent Contrat énonce l'ensemble des Conditions Générales (ci-après dénommées « les présentes Conditions Générales ») qui seront applicables au Compte MoKash (tel que défini ci-après) ouvert par vous (tel que défini ci-après) auprès de la Banque (tel que défini ci-après).

1.2. Les présentes conditions générales et toutes modifications apportées à celles-ci prennent effet à la date de leur publication.

2. DÉFINITIONS

2.1. Dans les présentes Conditions Générales, les mots et expressions suivants (sauf si le contexte l'exige autrement) ont la signification suivante :

2.1.1. **“Compte MoKash”** désigne un compte bancaire digital détenu par un client auprès de la Banque, y compris un compte d'épargne fixe, et qui est ouvert et géré conformément aux conditions générales contenues dans le présent document;

2.1.2. **“Compte d'épargne fixe”** désigne un compte d'épargne détenu par un client auprès de la Banque et ouvert et géré conformément aux présentes Conditions Générales;

2.1.3. **“Épargne automatique”** désigne une transaction demandée par le client MoKash pour transférer un montant prédéfini de monnaie électronique du compte MTN Mobile Money vers le compte MoKash du client à des dates prédéfinies et avec des fréquences prédéfinies.

2.1.4. **“Banque”**: la NCBA Bank Rwanda PLC, constituée au Rwanda sous responsabilité limitée, dûment constituée conformément aux lois de la République du Rwanda, ayant son siège social à

la Kigali Heights, 8^{ème} étage, KG7 AVE, Boulevard de L'Umuganda P.O. Box 6774, Kigali, Rwanda;; ci-après dénommée “NCBA” ou “NCBAR”.

2.1.5. **“Bureau de référence de crédit”**, un bureau de référence de crédit dûment agréé par la Banque centrale conformément à la loi n°16/2010 du 07/05/2010 régissant les systèmes d'information sur le crédit au Rwanda, qui a notamment pour mission de collecter et de faciliter le partage d'informations sur le crédit des clients;

2.1.6. **“Client”**, la personne au nom de laquelle le compte MoKash ouvert auprès de la banque existe;

2.1.7. **“Centre de service à la clientèle”** désigne tout magasin de détail MTN RWANDA ou tout autre point de vente au détail qui peut être notifié au Client par la Banque de temps à autre;

2.1.8. **“Monnaie électronique”** désigne la valeur monétaire électronique indiquée sur votre compte MTN RWANDA Mobile Money représentant un montant égal d'argent liquide;

2.1.9. **“Équipement”** comprend votre téléphone mobile, votre carte SIM et/ou tout autre équipement qui, lorsqu'ils sont utilisés ensemble, vous permet d'accéder au réseau;

2.1.10. **“NIDA”**, l'Agence nationale d'identification créée et gérée par le gouvernement du Rwanda sous l'égide du ministère de l'Intérieur;

2.1.11. **“Menu du système de compte d'épargne fixe”**, le menu permettant de gérer le compte d'épargne fixe qui est accessible par l'intermédiaire du système d'épargne fixe.

2.1.12. **“Système de compte d'épargne fixe”** désigne le Système de données de service supplémentaire non structuré ou la fonctionnalité du système MoKash par laquelle le client sur le réseau peut

utiliser pour exploiter le compte d'épargne fixe et donner des instructions à la banque.

utiliser le système MTN RWANDA MOBILE MONEY pour envoyer ou recevoir de l'argent ou effectuer des paiements;

- 2.1.13. **“Période de blocage”**, désigne la période minimale d'au moins un (1) mois et d'au plus six (6) mois, ou toute autre période communiquée par la Banque de temps à autre, pendant laquelle le client exige que le capital soit conservé sur le compte d'épargne fixe et pendant laquelle le capital ne sera pas disponible pour le client, sous réserve des dispositions des présentes conditions générales).
- 2.1.14. **“Menu MoKash”** signifie le menu MoKash sur le système de paiement mobile MTN RWANDA;
- 2.1.15. **“Compte MTN RWANDA MOBILE MONEY”** désigne votre réserve de valeur d'argent mobile, qui est l'enregistrement tenu par MTN RWANDA du montant d'argent électronique que vous détenez de temps à autre dans le Système MTN RWANDA MOBILE MONEY;
- 2.1.16. **“MTN RWANDA MOBILE MONEY”** service fourni par le système de MTN RWANDA;
- 2.1.17. **“Service”** désigne le transfert d'argent et les paiements par l'intermédiaire de MTN RWANDA MOBILE MONEY
- 2.1.18. **“Système de MTN RWANDA MOBILE MONEY”**, le système exploité par MTN RWANDA au Rwanda pour la fourniture du service MTN RWANDA MOBILE MONEY en utilisant le réseau;
- 2.1.19. **“Code PIN de MTN RWANDA MOBILE MONEY”** signifie votre numéro d'identification personnel, étant le code secret utilisé pour accéder et exploiter le système MTN RWANDA MOBILE MONEY et votre compte MoKash;
- 2.1.20. **“Abonné MTN RWANDA MOBILE MONEY”** désigne toute personne inscrite pour
- 2.1.21. **“Réseau”**, le réseau cellulaire mobile exploité par MTN RWANDA au Rwanda;
- 2.1.22. **“Demande”** désigne une demande ou une instruction reçue par la Banque de votre part ou prétendument de votre part par l'intermédiaire du Réseau et du Système et sur laquelle la Banque est autorisée à agir ;
- 2.1.23. **“MTN RWANDA”**, une société à responsabilité limitée constituée au Rwanda ayant son siège social au MTN Centre, Nyarutarama. C.P. 264, Kigali, Rwanda, ci-après dénommée “MTN”.
- 2.1.24. Les **“Services”** comprennent toute forme de services ou de produits bancaires que la Banque peut vous offrir en vertu du présent Contrat et auxquels vous pouvez vous abonner de temps à autre, et le “Service” est interprété en conséquence ;
- 2.1.25. **“Carte SIM”** désigne le module d'identité de l'abonné qui, lorsqu'il est utilisé avec le combiné de téléphone mobile approprié, vous permet d'accéder au réseau et d'utiliser le système MTN RWANDA MOBILE MONEY ;
- 2.1.26. **“SMS”**, un service de messages courts consistant en un message texte transmis d'un téléphone mobile à un autre ;
- 2.1.27. **“Système”** désigne le logiciel de banque et de communication électronique de la Banque permettant au Client de communiquer avec la Banque aux fins des Services. Aux fins du présent Contrat, le Système et les Services seront accessibles par l'intermédiaire du Système MTN Rwanda Mobile Money ;
- 2.1.28. Les **“Frais de transaction”** comprennent les Frais de prêt (tels que définis à la clause

déterminera à sa seule discrétion. Les frais de transaction peuvent être modifiés à tout moment à la seule discrétion de la Banque;5.3.6), les Frais de reconduction (tels que définis à la clause 5.3.11) et tous autres frais et frais payables pour l'utilisation des Services tels que publiés par la Banque sur le site Web de la Banque et/ou le site Web de MTN Rwanda et/ou les quotidiens au Rwanda ou par tout autre moyen que la Banque Pour lever toute ambiguïté, les Frais de prêt et les Frais de reconduction constituent des revenus d'intérêts sur un prêt à des fins comptables, réglementaires et fiscales en vertu du droit rwandais applicable et des Normes internationales d'information financière (IFRS). Le terme « frais » est utilisé uniquement pour faciliter la compréhension du client et n'en modifie pas la nature juridique et économique.

2.1.29. **“Nous”** ou **“notre”** désignent la Banque et comprennent les successeurs et les ayants droit de la Banque ;

2.1.30. **“Vous”** ou **“votre”** désigne le Client et inclut le représentants personnels du Client ;

2.2. Le terme **“Client”** inclut à la fois le sexe masculin et le sexe féminin, ainsi que les personnes morales ;

2.3. Les mots qui importent le sens singulier lorsque le contexte l'admet incluent le sens pluriel et vice versa.

2.4. Les rubriques des présentes Conditions générales ne sont utilisées qu'à des fins pratiques et n'affectent pas l'interprétation du présent Contrat.

3. ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

3.1. Avant de postuler à l'ouverture du Compte MoKash via le Système MTN RWANDA MOBILE MONEY, vous devez lire attentivement et comprendre les présentes Conditions Générales qui régiront l'utilisation et le fonctionnement du Compte MoKash.

3.2. Si vous n'êtes pas d'accord avec les présentes conditions générales, veuillez cliquer sur “Refuser” dans le menu MoKash.

3.3. Vous serez réputé avoir lu, compris et accepté d'être lié par les présentes Conditions Générales :-

3.3.1. En cliquant sur l'option “Accepter” du menu MoKash vous demandant de confirmer que vous avoir lu, compris et accepté de se conformer aux présentes conditions générales ; et/ou

3.3.2. En utilisant ou en continuant d'utiliser et d'exploiter le compte MoKash.

3.4. En demandant l'ouverture du Compte MoKash auprès de la Banque, vous acceptez de vous conformer et d'être lié par les présentes Conditions générales pour le moment et selon ce qui peut être modifié, révisé, modifié ou remplacé de temps à autre et les autres conditions générales régissant le fonctionnement du Compte MoKash et vous affirmez que les présentes Conditions générales sont sans préjudice de tout droit que la Banque peut avoir à l'égard du Compte MoKash en droit ou autrement.

3.5. Les présentes conditions peuvent être modifiées, révisées, remplacées ou modifiées par la Banque de temps à autre à la seule discrétion de la Banque et l'utilisation continue de votre compte MoKash constitue votre accord d'être lié par les conditions de toute révision, substitution ou modification de ces modifications.

3.6. Vous reconnaissez et acceptez que la Banque offre le Compte MoKash uniquement par voie électronique et vous acceptez de faire affaire avec la Banque et d'exploiter le Compte MoKash uniquement par voie électronique via le menu MoKash sur le système MTN RWANDA MOBILE MONEY. Toute question ou plainte que vous pourriez avoir concernant les Services sera adressée à la Banque par l'intermédiaire du Centre d'assistance à la clientèle de MTN. Pour éviter toute ambiguïté, vous reconnaissez et acceptez que vous ne serez pas autorisé ou habilité à recevoir

ou à exiger les Services relatifs au Compte MoKash dans une ou plusieurs succursales de la Banque, sauf avis contraire de la Banque à sa seule discrétion. En outre, vous reconnaissez et acceptez que le Centre de service à la clientèle de MTN n'est pas une succursale de la Banque ou un agent de la Banque aux fins de l'exercice d'activités ou de transactions bancaires et qu'il n'agira pas en tant que tel.

4. OUVERTURE DE COMPTE

4.1. Pour ouvrir un Compte MoKash incluant le Compte d'Epargne Fixe auprès de la Banque, vous devez être âgé d'au moins 18 ans et être un Abonné MTN RWANDA MOBILE MONEY enregistré et actif. La Banque se réserve le droit de vérifier auprès de MTN RWANDA l'authenticité et le statut de votre compte MTN RWANDA MOBILE MONEY.

4.2. Vous pouvez ouvrir un compte MoKash uniquement par le biais d'une application électronique que vous avez créée en utilisant votre équipement via le menu MoKash sur le système MTN RWANDA MOBILE MONEY.

4.3. Vous acceptez et autorisez la Banque à demander à MTN RWANDA vos informations personnelles détenues par MTN RWANDA conformément au contrat entre vous et MTN RWANDA pour la fourniture des services et produits de MTN RWANDA et le service MTN RWANDA MOBILE MONEY, y compris votre numéro de téléphone, nom, date de naissance, numéro d'identification ou de passeport et toute autre information qui permettra à la Banque de vous identifier et de se conformer aux exigences réglementaires "Connaître votre client" (ensemble des "Informations personnelles"). Vous acceptez également par la présente et autorisez la Banque à demander à MTN RWANDA des informations relatives à votre utilisation du service MTN RWANDA MOBILE MONEY et du système MTN RWANDA MOBILE MONEY, comme la Banque l'exigera aux fins de vous fournir les Services ("Informations MTN RWANDA MOBILE MONEY"). Vous consentez par la présente à la

divulgence des Informations personnelles et des Informations MTN RWANDA MOBILE MONEY par MTN RWANDA à la Banque et à l'utilisation des Informations personnelles et des Informations MTN RWANDA MOBILE MONEY par la Banque.

4.4. Par la présente, vous acceptez et autorisez la Banque à obtenir du gouvernement du RWANDA vos renseignements personnels contenus dans la NIDA et vous consentez également à la divulgation et à la fourniture de ces renseignements personnels par le gouvernement du RWANDA à la Banque.

4.5. Par la présente, vous reconnaissez et autorisez la Banque à vérifier vos renseignements personnels reçus de MTN RWANDA conformément à la clause 4.3 en les comparant aux renseignements reçus du gouvernement du RWANDA à votre égard, tels qu'ils sont contenus dans la NIDA.

4.6. La Banque se réserve le droit de vous demander à tout moment des renseignements supplémentaires concernant votre demande de compte MoKash. Si vous ne fournissez pas ces renseignements dans le délai requis par la Banque, celle-ci pourrait refuser d'accepter votre demande de compte MoKash.

4.7. L'acceptation par la Banque de votre demande de compte MoKash se fera par SMS envoyé au numéro de téléphone mobile MTN RWANDA associé à votre compte MTN RWANDA MOBILE MONEY. Vous reconnaissez et acceptez que l'acceptation par la Banque de votre demande de compte MoKash ne crée aucune relation contractuelle entre vous et MTN RWANDA au-delà des termes et conditions qui s'appliquent à votre compte MTN RWANDA MOBILE MONEY de temps à autre.

4.8. La Banque se réserve le droit de refuser votre demande de compte MoKash ou de la révoquer à tout moment à sa seule discrétion et sans lui assigner de motif.

5. TYPES DE COMPTE

En tant que titulaire d'un Compte MoKash, vous serez autorisé, sous réserve des présentes Conditions Générales, à gérer un compte de dépôt/d'épargne MoKash (ci-après le "Compte de dépôt MoKash") sur lequel vous pourrez transférer de l'argent de votre Compte MTN RWANDA MOBILE MONEY et/ou effectuer des retraits de celui-ci sur votre Compte MTN RWANDA MOBILE MONEY, et/ou à emprunter de l'argent à la Banque comme suit :

5.1. **Compte de dépôt MoKash**

- 5.1.1. En tant que titulaire du compte MoKash, vous pouvez effectuer des dépôts ou des retraits sur votre compte de dépôt MoKash en utilisant le menu MoKash de votre équipement. Les charges de transaction payables à MTN RWANDA pour les transactions effectuées à l'égard de votre Compte MoKash de temps à autre s'appliqueront à toutes les transactions effectuées à l'égard de votre Compte MoKash en utilisant le Système MTN RWANDA MOBILE MONEY.
- 5.1.2. En tant que titulaire du compte MoKash, vous pouvez effectuer des dépôts sur votre compte de dépôt MoKash en utilisant la fonctionnalité d'épargne automatique disponible sur votre menu MoKash sur votre équipement. Nous nous appuyons uniquement sur les informations que vous fournissez pour effectuer les transferts en utilisant les montants, dates et fréquences indiqués et ni la Banque ni MTN RWANDA ne sont responsables des informations fournies.
- 5.1.3. Les frais de transaction payables à MTN RWANDA pour les transactions effectuées à l'égard de votre compte MoKash de temps à autre s'appliqueront à toutes les transactions effectuées à l'égard de votre compte MoKash en utilisant le système MTN RWANDA MOBILE MONEY.
- 5.1.4. Des intérêts peuvent être payés sur le compte de dépôt MoKash à des intervalles périodiques déterminés par la Banque et/ou aux dates d'échéance respectives de ces dépôts à un taux

déterminé par la Banque. Les taux d'intérêt pour le compte de dépôt MoKash varient entre 4 % et 6 %.

5.2. **Compte d'épargne bloquée MoKash**

- 5.2.1. Pour utiliser le Compte d'Epargne Bloquée avec la Banque, vous devez être un abonné enregistré à MTN RWANDA, un titulaire de Compte MoKash et avoir activé votre Compte d'Epargne Bloquée conformément à cette clause 5.2.
- 5.2.2. Toutes les instructions à la Banque pour activer, gérer et exploiter le Compte d'épargne bloquée et pour transférer de l'argent vers et depuis votre Compte MoKash aux fins du Compte d'épargne fixe doivent être faites électroniquement via le menu du Système d'épargne bloquée.
- 5.2.3. Pour activer votre compte d'épargne bloquée, vous devez sélectionner l'option Ouvrir l'épargne bloquée, ou toute autre option disponible à cette fin dans le menu Système d'épargne bloquée, et transférer le montant du capital de votre compte MoKash habituel vers le compte d'épargne bloquée.
- 5.2.4. Après activation et transfert réussi du montant du capital vers le compte d'épargne bloquée, vous recevrez un SMS confirmant l'activation, le montant du principal et la période de verrouillage.
- 5.2.5. Sous réserve de la présente clause 5.2, vous serez tenu de conserver le montant du capital pendant la période de verrouillage au cours de laquelle ce montant sera inutilisable.
- 5.2.6. À la fin de la période de blocage, la banque créditera votre compte MoKash régulier avec le montant du principal et les intérêts courus.
- 5.2.7. Sans préjudice de ce qui précède, vous pouvez ajouter des fonds supplémentaires au compte d'épargne bloquée et définir une période de blocage différente. Ces fonds peuvent être

accessibles à la fin de ces périodes de blocage ou conformément aux dispositions de la présente clause 5.2 des présentes Conditions générales.

5.2.8. Toute question ou plainte que vous pourriez avoir concernant le Compte d'épargne bloquée sera adressée à la Banque par l'intermédiaire du Centre d'assistance à la clientèle de MTN RWANDA ou des magasins de détail.

5.2.9. Sous réserve des dispositions de la présente clause 5.2, vous pouvez avoir accès au montant du capital avant la fin de la période de blocage.

5.2.10. Afin d'accéder au montant du principal avant la fin de la période de blocage, le client doit demander à la banque via le menu du système d'épargne bloquée en sélectionnant l'option de retrait de fonds ou toute autre option disponible sur le menu du système d'épargne fixe à cette fin (ci-après dénommée "**retrait de fonds**").

5.2.11. La Banque créditera votre compte MoKash ordinaire du montant du principal et des intérêts accumulés jusqu'au moment du retrait des fonds après quarante-huit (48) heures à compter du moment où le Client fait une demande de retrait de fonds conformément à la présente clause.

5.2.12. Une fois la demande de retrait de fonds terminée, vous serez informé par SMS de la Banque que le montant du principal et les intérêts courus à ce jour ont été transférés sur votre compte MoKash habituel. Les taux d'intérêt pour le compte Épargne Bloquée varient entre 5 % et 8 %p.a.

5.2.13. Sous réserve de la clause 5.2.16 ci-dessous, vous pouvez vérifier le solde des fonds de votre compte d'épargne bloquée en utilisant l'option Vérifier le solde ou toute autre option disponible à cette fin dans le menu Système d'épargne fixe à l'aide de votre équipement. Vous recevrez un message contextuel Système USSD ou un SMS indiquant le solde de votre compte d'épargne fixe.

5.3. **Compte de prêt MoKash**

5.3.1. En tant que titulaire du Compte MoKash, vous pouvez, sous réserve des présentes Conditions Générales, demander un prêt à la Banque en utilisant le menu MoKash de votre équipement.

5.3.2. Lorsque vous demandez un prêt à la Banque, votre demande sera évaluée conformément aux processus d'évaluation des prêts applicables de la Banque. La Banque se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans aucune raison, d'approuver ou de refuser votre demande de prêt.

5.3.3. Sous réserve de l'approbation de votre demande de prêt, la Banque vous versera un prêt d'un montant à déterminer par la Banque à sa seule discrétion, sous réserve d'un montant minimum de mille francs rwandais (1 000/= FRW) et d'un montant maximum de Rwandais un million (1,000 000 FRW) ou tout autre montant minimum ou maximum que la Banque peut déterminer de temps à autre à sa seule discrétion (le "prêt").

5.3.4. Le produit du Prêt sera crédité sur votre Compte MTN RWANDA MOBILE MONEY sous réserve de toutes déductions au titre des Frais de Transaction applicables.

5.3.5. Vous devez rembourser le prêt dans les trente (30) jours civils suivant la date de versement du prêt.

5.3.6. En contrepartie de l'octroi du prêt par la Banque, vous devrez payer à la Banque des frais de prêt équivalant à 9 % du montant du Prêt (les « Frais de prêt »). Les Frais de prêt sera payée par vous en arrérages en plus du prêt. Les Frais de prêt représentent le coût de l'emprunt et constituent des intérêts sur le Prêt à des fins comptables, réglementaires et fiscales, nonobstant leur qualification de « frais » dans le présent Contrat et dans les communications adressées au client.

- 5.3.7. Vous pouvez également demander un rechargement de prêt, à condition que le montant ne dépasse pas la limite de crédit qui vous a été accordée par la Banque. Cette option est disponible dans un délai de 20 jours suivant votre demande de prêt initiale.
- 5.3.8. Des coût de financement de 9 % seront appliqués sur le montant du rechargement et ajoutés au solde total du prêt. Ce montant sera exigible dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de décaissement du prêt initial ou du premier prêt demandé.
- 5.3.9. Vous devrez effectuer tous les paiements dus par vous à la Banque au titre des frais de prêt et de transaction en utilisant le service MTN RWANDA MOBILE MONEY et le système uniquement à moins que la Banque n'en décide autrement à sa discrétion.
- 5.3.10. Si vous ne remboursez pas le prêt en entier dans les trente (30) jours civils suivant la date de versement du prêt, la Banque reconduira automatiquement tout montant impayé à l'égard du prêt, y compris la commission de prêt, pour une période supplémentaire de trente (30) jours civils.
- 5.3.11. En contrepartie de la renonciation de la Banque à exiger le paiement immédiat de l'encours de votre prêt et à le reconduire conformément à la clause à 9 % de l'encours du prêt (les "frais de reconduction").5.3.10, vous devrez, outre le paiement de l'encours du prêt et de toute frais de prêt impayée, payer à la Banque des frais de reconduction correspondant Les Frais de reconduction représentent le coût continu de l'emprunt et constituent des intérêts sur l'encours du Prêt à des fins comptables, réglementaires et fiscales, nonobstant leur qualification de « frais » dans le présent Contrat et dans les communications adressées au client.
- 5.3.12. La Banque est habilitée à résilier le présent Contrat et à fermer votre Compte MoKash conformément aux dispositions de la Clause 13, sans préjudice de l'un quelconque de ses droits découlant des présentes, si vous ne remboursez pas le prêt et/ou les Frais de Transaction dus dans les soixante (60) jours civils suivant le décaissement du prêt.
- 5.3.13. La Banque détiendra vos fonds sur votre compte de dépôt MoKash à titre de garantie et de sûreté pour tous les montants impayés et dus par-vous à la Banque au titre de votre compte de prêt MoKash. Par la présente, Vous acceptez et confirmez par la présente que la Banque a le droit, à sa discrétion, de vous empêcher ou de vous restreindre de retirer en tout ou en partie les fonds de votre compte de dépôt MoKash aussi longtemps et à hauteur du montant impayé de votre compte de prêt MoKash, sans que la Banque ne vous en avise et/ou sans encourir de responsabilité envers vous à cet égard.
- 5.3.14. La Banque se réserve le droit de modifier les conditions du prêt, y compris les frais y afférents, en tenant compte des règles et règlements en vigueur de la Banque National du Rwanda et des politiques de la Banque.
- 5.3.15. La Banque a un droit de gage et de compensation sur les fonds que vous détenez sur votre compte de dépôt MoKash, sur tout autre compte MoKash que vous détenez et/ou sur tout autre compte que vous détenez à la Banque.
- 5.3.16. La Banque, en partenariat avec MTN, a un droit de gage et de compensation sur les fonds que vous détenez sur votre compte MTN Mobile Money.
- 5.3.17. Par la présente, vous consentez et autorisez expressément la Banque à divulguer, répondre, conseiller, échanger et communiquer les détails ou les informations relatives à votre compte MoKash aux agences d'évaluation du crédit, comme l'exige la loi bancaire.

6. FRAIS

6.1. Vous acceptez par la présente de payer tous les frais de transaction payables en lien avec votre utilisation des Services.

6.2. Vous devez payer à la Banque et la Banque a le droit de déduire de votre compte MoKash (sans vous référer) :

6.2.1. les frais de transaction payables pour les Services ;

6.2.2. les frais juridiques, y compris les frais de représentation et de clientèle, encourus par la Banque pour obtenir des conseils juridiques en rapport avec votre compte MoKash et vos transactions avec la Banque ou encourus par la Banque dans toute procédure juridique, d'arbitrage ou autre découlant de toute transaction relative à votre compte MoKash ; et

6.2.3. tous les autres frais, dépenses et taxes, droits, impositions et dépenses engagés pour se conformer à vos demandes.

6.3. Vous acceptez par la présente de payer les frais et les dépenses encourus par la Banque pour obtenir ou tenter d'obtenir le paiement de tout prêt dû en vertu de votre compte de prêt MoKash.

7. RELEVES

7.1. Vous pouvez demander un relevé ou un rapport d'activité relatif à votre compte MoKash à la Banque à l'aide de votre Équipement ("Mini relevé MoKash").

7.2. Un mini-relevé MoKash doit fournir les détails des 5 (cinq) dernières transactions (ou tout autre nombre de transactions déterminé par la Banque) sur votre compte MoKash initié à partir de votre équipement.

7.3. Un mini-relevé MoKash ne vous sera pas envoyé sous forme imprimée mais vous sera remis soit par SMS au numéro de téléphone mobile MTN RWANDA associé à votre compte MTN RWANDA MOBILE MONEY,

soit par tout autre moyen électronique que la Banque pourra déterminer à sa discrétion. Vous serez responsable du paiement de tous les frais prélevés par MTN RWANDA lors de la remise du mini relevé MoKash.

7.4. Vous pouvez obtenir des mini-relevés MoKash imprimés ou un relevé bancaire imprimé relatif à votre compte MoKash auprès du centre de service à la clientèle de MTN RWANDA. Vous êtes responsable du paiement de tous les frais facturés par le centre d'assistance à la clientèle pour ces relevés imprimés.

7.5. Sauf erreur manifeste, un mini-relevé MoKash ou un relevé bancaire qui vous a été délivré(e) à l'égard de votre compte MoKash constitue une preuve concluante des transactions effectuées sur votre compte MoKash pour la période couverte par le mini-relevés MoKash et/ou le relevé bancaire.

8. AUTORITÉ IRRÉVOCABLE DE LA BANQUE

8.1. Par les présentes, vous autorisez irrévocablement la Banque à donner suite à toutes les demandes que vous lui adressez (ou que vous lui adressez prétendument) par l'intermédiaire du Système et à vous tenir responsable de ces demandes, même si vous ne les autorisez pas ou si elles ne sont pas conformes aux mandats existants que vous lui avez confiés.

8.2. Si vous demandez à la Banque d'annuler une transaction ou une instruction après avoir reçu une demande de votre part, la Banque peut, à sa discrétion absolue, annuler cette transaction ou instruction, mais n'a aucune obligation de le faire.

8.3. La Banque est en droit d'accepter toute demande et d'y donner suite, même si cette demande est par ailleurs incomplète ou ambiguë pour quelque raison que ce soit, si, à sa discrétion absolue, la Banque estime qu'elle peut corriger les informations incomplètes ou ambiguës contenues dans la demande sans qu'aucune référence à vous ne soit nécessaire.

8.4. La Banque est autorisée à exécuter les ordonnances relatives à votre compte MoKash qui peuvent être exigées par une ordonnance du tribunal ou par une autorité ou un organisme compétent en vertu des lois applicables.

8.5. En cas de conflit entre les conditions de toute demande que vous avez reçue de la Banque et les présentes Conditions générales, les présentes Conditions générales prévaudront.

9. L'ÉQUIPEMENT DU CLIENT ET SES RESPONSABILITÉS

9.1. Vous devez, à vos frais, fournir et maintenir en bon état de fonctionnement votre équipement nécessaire pour accéder au système et aux services.

9.2. Il vous incombe de veiller au bon fonctionnement de votre équipement. La Banque ne peut être tenue responsable des erreurs ou défaillances causées par un dysfonctionnement de votre Équipement, ni des virus informatiques ou des problèmes connexes pouvant être associés à l'utilisation du Système, des Services et de l'Équipement. Vous serez responsable des frais dus à tout fournisseur de services vous fournissant une connexion au réseau et la Banque ne sera pas responsable des pertes ou des retards causés par un tel fournisseur de services.

9.3. Vous devez suivre toutes les instructions, procédures et conditions contenues dans les présentes Conditions générales et dans tout document fourni par la Banque concernant l'utilisation du Système et des Services.

9.4. Vous acceptez et reconnaissez que vous serez seul responsable de la garde et de l'utilisation appropriée de votre équipement et de garder votre code PIN MTN RWANDA MOBILE MONEY secret et sécurisé. Vous devez vous assurer que votre code PIN MTN RWANDA MOBILE MONEY ne soit pas connu ou n'entre en possession d'aucune personne non autorisée. La Banque n'est pas responsable de la divulgation de votre MTN RWANDA MOBILE MONEY PIN à un tiers et vous acceptez par la

présente d'indemniser et de dégager la Banque de toute responsabilité en cas de perte résultant de la divulgation de votre code PIN MTN RWANDA MOBILE MONEY.

9.5. Vous devez prendre toutes les précautions raisonnables pour détecter toute utilisation non autorisée du Système et des Services. À cette fin, vous devez vous assurer que toutes les communications de la Banque sont examinées et vérifiées par vous ou en votre nom dès que possible après leur réception par vous, de telle sorte que toute utilisation et tout accès non autorisés au Système soient détectés.

9.6. Vous devez immédiatement informer la Banque par l'intermédiaire du Centre d'assistance à la clientèle si :

9.6.1. Vous avez des raisons de croire que votre code PIN MTN RWANDA MOBILE MONEY est ou peut être connu de toute personne non autorisée à le connaître et/ou a été compromis ; et/ou

9.6.2. Vous avez des raisons de croire qu'une utilisation non autorisée des services a eu lieu ou pourrait avoir lieu et qu'une transaction a pu être introduite ou compromise de manière frauduleuse.

9.7. Vous devez à tout moment suivre les procédures de sécurité qui vous sont notifiées par la Banque de temps à autre ou toute autre procédure applicable aux Services de temps à autre. Vous reconnaissez que tout manquement de votre part à suivre les procédures de sécurité recommandées peut entraîner une violation de la confidentialité de votre compte MoKash. En particulier, vous devez vous assurer que les Services ne sont pas utilisés ou que les demandes ne sont pas émises ou que les fonctions pertinentes ne sont pas exécutées par une personne autre qu'une personne autorisée à le faire.

9.8. Vous ne devez à aucun moment exploiter ou utiliser les Services de quelque manière que ce soit qui pourrait être préjudiciable à la Banque.

10. EXCLUSION DE LA RESPONSABILITÉ

- 10.1. La Banque ne sera pas responsable de toute perte subie par vous en cas d'interférence avec les Services ou d'indisponibilité en raison (a) de la défaillance de l'un de vos Équipements, ou (b) de toute autre circonstance, quelle qu'elle soit, qui ne relève pas du contrôle de la Banque, y compris, sans s'y limiter, la force majeure ou l'erreur, l'interruption, le retard ou l'indisponibilité du Système, la défaillance d'un équipement terroriste ou d'un équipement d'action ennemi, la perte de puissance, les conditions météorologiques ou atmosphériques défavorables, et la défaillance de tout système de télécommunications public ou privé.
- 10.2. La Banque ne sera pas responsable des pertes ou dommages subis par vous à la suite ou en relation avec :-
- 10.2.1. indisponibilité de fonds suffisants sur votre compte MTN RWANDA MOBILE MONEY et/ou sur votre compte MoKash;
- 10.2.2. panne, mauvais fonctionnement, interruption ou indisponibilité du Système, de votre Équipement, du réseau, du système MTN RWANDA MOBILE MONEY et/ou du service MTN RWANDA MOBILE MONEY ;
- 10.2.3. l'argent sur votre compte MoKash étant soumis à une procédure légale ou à d'autres charges limitant les paiements ou les transferts de celui-ci ;
- 10.2.4. votre défaut de donner des instructions correctes ou complètes pour les paiements ou les transferts relatifs à votre compte MoKash ;
- 10.2.5. toute utilisation frauduleuse ou illégale des Services, du Système et/ou de votre Équipement ; ou
- 10.2.6. Votre non-respect des présentes Conditions Générales et de tout document ou information fourni par la Banque concernant l'utilisation du Système et des Services.
- 10.3. Si, pour une raison autre qu'une raison mentionnée aux paragraphes 10.1 ou 10.2, les Services sont perturbés ou indisponibles, la seule responsabilité de la Banque en vertu du présent Contrat à cet égard sera de rétablir les Services dès que raisonnablement possible.
- 10.4. Sauf disposition contraire du paragraphe 10.3, la Banque ne sera pas responsable envers vous de toute interférence ou indisponibilité des Services, quelle qu'en soit la cause.
- 10.5. En aucun cas, la Banque ne pourra être tenue responsable envers vous de toute perte de profit ou d'épargne anticipée ou de toute perte ou dommage indirect ou consécutif de quelque nature que ce soit, quelle qu'en soit la cause, découlant des Services ou en relation avec ceux-ci, même si la possibilité d'une telle perte ou d'un tel dommage est notifiée à la Banque.
- 10.6. Toutes les garanties et obligations impliquées par la loi sont exclues dans toute la mesure permise par la loi.
- ## 11. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
- Vous reconnaissez que les droits de propriété intellectuelle sur le Système (et toute modification, mise à niveau ou amélioration de celui-ci de temps à autre) et toute la documentation associée que la Banque vous fournit par l'intermédiaire du Système ou autrement sont dévolus à la Banque ou à d'autres personnes auprès desquelles la Banque a le droit d'utiliser et de sous-licencier le Système et/ou ladite documentation. Vous n'enfreindrez aucun de ces droits de propriété intellectuelle. Vous n'êtes pas autorisé à dupliquer, reproduire ou modifier de quelque manière que ce soit le Système et la documentation associée sans le consentement écrit préalable de la Banque.
- ## 12. INDEMNITÉ

12.1. En contrepartie du respect par la Banque de vos instructions ou demandes relatives au Compte MoKash, vous vous engagez à indemniser la Banque et à la dégager de toute responsabilité pour toute perte, charge, dommage, dépense, commission ou réclamation que la Banque subit ou encoure ou subit de ce fait et vous exonérez la Banque de toute responsabilité pour perte ou dommage que vous pourriez subir de la part de la Banque agissant sur vos instructions ou demandes ou conformément aux présentes Conditions Générales.

12.2. L'indemnité prévue à la clause 12.1 couvre également les éléments suivants :

12.2.1. Toutes les demandes, réclamations, actions, pertes et dommages de quelque nature que ce soit qui peuvent être portés contre la Banque ou dont elle peut souffrir ou subir les conséquences découlant de son action ou de son inaction sur une demande ou découlant du mauvais fonctionnement ou de la défaillance ou de l'indisponibilité de tout matériel, logiciel ou équipement, de la perte ou de la destruction de toute donnée, des pannes d'alimentation, de la corruption des supports de stockage, des phénomènes naturels, des émeutes, des actes de vandalisme, du sabotage, du terrorisme, de tout autre événement indépendant de la volonté de la Banque, de l'interruption ou de la distorsion des liens de communication ou découlant de la confiance envers toute personne ou toute information ou donnée incorrecte, illisible, incomplète ou inexacte contenue dans toute demande reçue par la Banque.

12.2.2. Toute perte ou tout dommage qui peut résulter de votre utilisation, mauvaise utilisation, abus ou possession de tout logiciel tiers, y compris, sans s'y limiter, tout système d'exploitation, logiciel de navigateur ou tout autre progiciel ou programme.

12.2.3. Tout accès non autorisé à votre compte MoKash ou toute violation de la sécurité ou toute destruction ou accès à vos données ou toute

destruction ou vol ou dommage à l'un de vos équipements.

12.2.4. Toute perte ou tout dommage occasionné par le non-respect des présentes Conditions générales et/ou par la fourniture d'informations incorrectes ou toute perte ou tout dommage occasionné par la défaillance ou l'indisponibilité d'installations ou de systèmes tiers ou l'incapacité d'un tiers à traiter une transaction ou toute perte qui pourrait être subie par la Banque en raison d'une violation des présentes Conditions générales.

12.2.5. Tous dommages et frais payables à la Banque relativement à toute réclamation contre la Banque pour une indemnisation pour perte lorsque la circonstance particulière est sous votre contrôle.

13. MODIFICATION ET RÉSILIATION DE LA RELATION

13.1. La Banque peut à tout moment, sur préavis, résilier ou modifier sa relation d'affaires avec vous et fermer votre compte MoKash et en particulier, mais sans préjudice de la généralité de ce qui précède, la Banque peut annuler les crédits qu'elle a accordés et exiger le remboursement des dettes en souffrance qui en résultent dans le délai qu'elle détermine.

13.2. Sans préjudice des droits de la Banque en vertu de la clause 13.1, la Banque peut, à sa seule discrétion, suspendre ou fermer votre Compte MoKash :

13.2.1. si vous utilisez le Compte MoKash à des fins non autorisées ou si la Banque détecte un abus/mauvaise utilisation, une violation de contenu, une fraude ou une tentative de fraude en rapport avec votre utilisation des Services ;

13.2.2. si votre compte MTN RWANDA MOBILE MONEY ou votre contrat avec MTN RWANDA est résilié pour quelque raison que ce soit ;

- 13.2.3. si la Banque est tenue ou priée de se conformer à une ordonnance, une instruction ou une recommandation du gouvernement, d'un tribunal, d'un organisme de réglementation ou d'une autre autorité compétente ;
- 13.2.4. si la Banque a des motifs raisonnables de soupçonner ou de croire que vous ne respectez pas les présentes modalités (y compris le non-paiement de tout montant de prêt dû de votre part, le cas échéant);
- 13.2.5. lorsqu'une telle suspension ou modification est nécessaire en raison de problèmes techniques ou pour des raisons de sécurité ;
- 13.2.6. pour faciliter la mise à jour ou la mise à niveau du contenu ou des fonctionnalités des Services de temps à autre ;
- 13.2.7. lorsque vous restez inactif pendant une période déterminée par la Banque à sa discrétion raisonnable ; ou
- 13.2.8. Si la Banque décide de suspendre ou de cesser la fourniture des Services pour des raisons commerciales ou pour toute autre raison qu'elle peut déterminer à sa discrétion absolue.
- 13.3. Vous pouvez fermer votre compte MoKash à tout moment dans tout centre de service clientèle de MTN RWANDA.
- 13.4. Si votre compte MoKash a un solde créditeur au moment de sa fermeture, nous vous retournerons ce solde, moins les frais applicables. Si votre Compte de Prêt MoKash est en retard au moment de la clôture de votre Compte MoKash, vous acceptez de nous payer immédiatement tous les montants que vous nous devez.
- 13.5. La résiliation n'affecte toutefois pas les droits et obligations accumulés par l'une ou l'autre partie.
- 13.6. Si la Banque reçoit un avis de votre disparition, elle ne sera pas obligée d'autoriser toute opération ou retrait de votre compte MoKash par quiconque, sauf sur présentation de lettres d'administration ou d'homologation par vos représentants légaux dûment désignés par la Cour.
- ## 14. DIVULGATION D'INFORMATIONS
- 14.1. Par la présente, vous consentez expressément et autorisez la Banque à divulguer, à recevoir ou à utiliser vos informations personnelles ou les informations ou données relatives à votre compte MoKash et tous les détails de votre utilisation des Services :
- 14.1.1. à destination et en provenance de tout organisme local ou international chargé de l'application de la loi ou de tout organisme réglementaire ou gouvernemental compétent afin de contribuer à la prévention et à la détection des activités criminelles ou des fraudes, ainsi qu'aux enquêtes et poursuites en la matière;
- 14.1.2. aux fournisseurs de services, aux courtiers, aux agents ou à toute autre société qui peut être ou devenir la filiale ou la société de portefeuille de la Banque à des fins commerciales raisonnables liées aux Services;
- 14.1.3. à un bureau de référence en matière de crédit
- 14.1.4. aux avocats, auditeurs ou autres conseillers professionnels de la Banque ou à toute juridiction ou tribunal d'arbitrage dans le cadre d'une procédure judiciaire ou d'audit;
- 14.1.5. à MTN RWANDA dans le cadre du service MTN RWANDA MOBILE MONEY et des services;
- 14.1.6. à des fins commerciales raisonnables liées à votre utilisation des Services, telles que des activités de marketing et de recherche; et

14.1.7. dans les pratiques commerciales, y compris, mais sans s'y limiter, le contrôle de la qualité, la formation et l'exploitation efficace des systèmes.

15. DIVERS

15.1. Les présentes conditions générales (qui peuvent être amendée de temps à autre) constituent un accord juridiquement contraignant qui vous lie, ainsi que vos successeurs personnels.

15.2. Vous ne pouvez céder le présent Contrat et les droits ou obligations qui en découlent à aucune autre personne.

15.3. La Banque peut modifier ou amender à tout moment et sans préavis les présentes Conditions générales et les charges de transaction. Toute modification ou amendement de ce type peut être publiée dans des affiches ou des brochures disponibles dans les points de vente des agents de MTN RWANDA, dans les quotidiens, sur le site Web de la Banque et/ou de MTN RWANDA et/ou par tout autre moyen déterminé par la Banque, et toute modification ou modification de ce type prend effet immédiatement après sa publication.

15.4. Aucun manquement ou retard de votre part ou de celle de la Banque dans l'exercice d'un droit ou d'un recours en vertu des présentes ne peut constituer une renonciation à ce droit ou à ce recours, et l'exercice unique ou partiel d'un droit ou d'un recours ne peut empêcher tout autre exercice de ce droit ou de ce recours, ni l'exercice de tout autre droit ou recours.

15.5. Les droits et voies de recours prévus dans le présent document sont cumulatifs et ne sont pas exclusifs des droits et voies de recours prévus par la loi.

15.6. Si une disposition des présentes Conditions générales est jugée invalide ou inapplicable par un arbitre, un tribunal ou un organe administratif dûment désigné de la juridiction compétente, la nullité ou l'inapplicabilité de cette disposition n'affectera pas les autres dispositions des présentes.

15.7. Tout ajout ou modification aux présentes Conditions générales peut être fait de temps à autre par la Banque et dont un avis vous a été donné par voie de publication comme prévu au paragraphe 15.3 vous liera autant que si elles étaient contenues dans les présentes Conditions générales.

16. AVIS

16.1. La Banque peut envoyer des informations concernant le Compte MoKash par SMS au numéro de téléphone mobile MTN RWANDA associé à votre Compte MTN RWANDA MOBILE MONEY.

16.2. Vous reconnaissez ne pas avoir de réclamation contre la Banque pour des dommages résultant de pertes, retards, malentendus, mutilations, duplications ou toute autre irrégularité due à la transmission de toute communication relative au Compte MoKash.

17. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS, COMPÉTENCE ET ARBITRAGE

17.1. Vous pouvez contacter le Centre d'assistance à la clientèle MTN RWANDA pour signaler tout litige, réclamation ou incohérence du compte MoKash.

17.2. Tout litige découlant du présent Contrat ou en relation avec celui-ci qui n'est pas résolu par les représentants du Centre d'assistance à la clientèle de MTN RWANDA sera soumis à la juridiction compétente au Rwanda.

17.3. Dans la mesure permise par la loi, la décision de l'arbitre est définitive, concluante et contraignante pour les parties aux présentes.

17.4. Le présent Contrat est régi et interprété conformément aux lois de la République du RWANDA.